

## ACTUALITES DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Académie de Clermont

### Octobre 2017

Le nouveau corps de Psychologues de l'Éducation Nationale créé le 1er février 2017, est effectif depuis le 1er septembre 2017. Il regroupe :

- les anciens conseillers d'orientation-psychologues, automatiquement intégrés dans le nouveau corps des PsyEN
- les anciens psychologues scolaires, selon leur choix, intégrés ou détachés dans le nouveau corps des PsyEN
- les stagiaires PsyEN recrutés par le nouveau concours qui a eu lieu entre avril et juin 2017.

Le concours a conduit au recrutement de :

- 135 stagiaires pour la spécialité du 1er degré, nommée « Education, Développement et Apprentissages » (EDA).
- 155 stagiaires pour la spécialité du 2nd degré, nommée « Education, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle » » (EDO).

Ces psychologues stagiaires sont affectés dans un des 8 centres de formation des psychologues de l'EN (Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Rennes, Paris (2)) et effectuent un stage en pratique accompagnée auprès d'un tuteur psychologue dans l'académie du centre de formation ou dans une académie limitrophe.

#### Elections PsyEN 2017 Représentation des personnels : Nouveau corps, nouvelles règles

Dès l'effectivité du corps commun des PsyEN, leurs représentants doivent, pour siéger dans les instances paritaires (CAPN, CAPA), être issus du corps et des grades le constituant : actuellement, classe normale et hors classe. C'est pourquoi des élections professionnelles exceptionnelles, réservées au seul corps des PsyEN, sont organisées par l'administration. Elles se dérouleront en novembre (vote par correspondance, dernier jour le 28 novembre 2017). A noter que l'échelon départemental disparaît pour les PsyEn du 1er degré.

Le SNUipp et le SNES, syndicats de la FSU représentant respectivement les personnels du 1er et du 2nd degré, portent ensemble la revendication de ce corps commun de psychologues de l'Education nationale depuis 1982. Le travail et la réflexion en lien étroit depuis de nombreuses années, de leurs collectifs respectifs de psychologues, animés par la même vision du rôle et des missions du psychologue dans l'école, dans le respect de ses missions spécifiques selon le champ d'intervention, ont permis de porter une parole cohérente, en phase avec la profession, déterminante dans la création du corps unique. Et c'est ensemble que nous restons vigilants et combatifs pour obtenir des avancées significatives à tous niveaux pour tous les PsyEN (EDA, EDO dont directeurs de CIO).

C'est dans cet esprit qu'est constituée la liste de vos 8 candidats FSU pour les élections professionnelles 2017.

Vos candidats hors classe :

Guy CHAZOULE	PsyEN (spé EDA)	SNUIPP-FSU, Clermont (63)
Sylvie MESTDAGH	PsyEN (spé EDO)	SNES-FSU, Thiers (63)
Philippe PUPION	PsyEN (spé EDA)	SNUIPP-FSU, Thiers (63)
Marie-Pierre GALVAING	PsyEN (spé EDA)	SNUIPP-FSU, Aurillac (15)

Vos candidats classe normale :

Katia BONNEMOY	PsyEN (spé EDO)	SNES-FSU, Clermont (63)
Hélène VILLET	PsyEN (spé EDA)	SNUIPP-FSU, Issoire (63)
Jérôme CAILLIEUX	PsyEN (spé EDO)	SNES-FSU, Yzeure (03)
Marjorie BAYART	PsyEN (spé EDA)	SNUIPP-FSU, Saint-Flour (15)

*Défendez le métier et faites-vous entendre, SYNDIQUEZ-VOUS :*

AU SNES-FSU <http://clermont.snes.edu/>

<https://clermont.snes.edu//ADHERER-AU-SNES-FSU-en-2017-2018.html>

AU SNUipp-FSU <http://63.snuipp.fr>

<http://63.snuipp.fr/IMG/pdf/SNUIPP-Tresorerie-Adhesion17-18-2.pdf>

## STAGE ACADEMIQUE

Le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU proposent à tous les PsyEN 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré de se rencontrer afin d'échanger sur des sujets de préoccupations professionnelles communes.

**Journée de réflexion et d'échange : Quelle psychologie pour l'école ? Quelle place pour les psychologues ?**

**INTERVENANTE : Françoise DALIA**

**Responsable Nationale du collectif psychologues du SNUIPP**

**Le 21 novembre 2017 de 9h à 17h**

**Au collège Marc Bloch de Cournon d'Auvergne**

*Chaque personnel a droit à 12 jours par an pour formation syndicale.*

*Attention la demande d'autorisation d'absence doit être faite un mois avant.*

## Actu des personnels, point sur la rentrée

Dans l'académie, on compte 139 PsyEN titulaires :

105 classe normale et 34 hors classe.

### • Côté EDA (1<sup>er</sup> degré)

On compte dans l'Académie 67 postes de psyEN-EDA titulaires.

Dans le Puy de Dôme, on compte 31 postes de Psy, tous occupés. 21 collègues ont choisi d'intégrer le nouveau corps, et 10 le détachement (dont 3 pour un an).

Dans le Cantal, 9 postes de Psy dont un vacant. 4 collègues intégrés, 4 détachés dont 1 pour un an. Une situation inconnue.

En Haute Loire, 11 postes, 2 collègues intégrés, 9 détachements.

Dans l'Allier, 16 postes de Psy. 12 ont choisi l'intégration, 2 le détachement 5 ans et 2 le détachement 1 an.

### • Côté EDO (2<sup>nd</sup> degré)

Cette année, 75 psyEN-EDO (titulaires et non titulaires) et 10 directeurs sont affectés dans les 10 CIO de l'académie. 3 postes de PsyEN sont au SAIIO (dont un poste de DCIO occupés par une enseignante !) et 3 postes à la DRONISEP.

A l'issue du mouvement, 2 collègues ont intégrés l'académie et 7 postes étaient toujours vacants en CIO et 2 au SAIIO.

Tous les postes vacants sont occupés par des contractuels, des moyens provisoires sont accordés à certains CIO.

Dans le Puy de Dôme, 37 PsyEN, un seul poste vacant à Thiers.

Dans l'Allier, 21 PsyEN, 3 postes vacants à Yzeure et 1 à Vichy.

Dans le Cantal, 7 PsyEN, 1 poste vacant à Aurillac et 1 à Saint Flour.

En Haute Loire, 10 PsyEN, aucun poste vacant.

### Dernière info SNUipp-FSU:

Suite à la mise en œuvre de la pétition et à nos interventions répétées, le cabinet du ministère de l'Education Nationale vient de nous informer qu'un accord interministériel vient d'être acté afin que le nouvel indemnitaire du corps des PsyEN soit mis en oeuvre même si la publication des textes indemnitaires n'a pas eu lieu. La paye d'octobre sera la première dans le corps des Psy EN, avec les indemnités actées et votées en CTM le 22 mars 2017, nous assure le ministère.

Pour régler l'ensemble du dossier, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU demandent l'actualisation du décret 2015-1087 du 28 août 2015 sur les les indemnités de l'éducation prioritaire, afin que la mention obsolète « conseillers d'orientation-psychologues » soit remplacée par « psychologues de l'EN ».

Les interpellations et le lancement de la pétition semblent avoir débloqué la situation. Mais il faut continuer à signer largement la pétition, **tant que les textes se sont pas parus au JO.** <http://petitions.snes.edu/index.php?petition=36&signe=oui>

